



HAL
open science

Un traité inconnu de Jean de Roquetaillade

Sylvain Piron

► **To cite this version:**

Sylvain Piron. Un traité inconnu de Jean de Roquetaillade. Revue d'histoire des textes, 2009, 4, pp.299-307. halshs-00419538

HAL Id: halshs-00419538

<https://shs.hal.science/halshs-00419538>

Submitted on 24 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un traité inconnu de Jean de Roquetaillade*

Sylvain Piron

À la faveur d'un héritage, un codex datant du XV^e siècle qui était demeuré pendant une durée indéterminée dans une maison de campagne en Lorraine a récemment fait surface entre les mains d'un particulier, sans offrir le moindre indice de provenance antérieure. Le volume est dépourvu de reliure, les deux premières pages sont manquantes et la dernière est endommagée, mais l'ensemble demeure en excellent état et l'écriture est agréable à lire. En l'absence de toute indication externe, l'analyse du contenu permet d'identifier sans grande difficulté l'auteur du texte et de fixer sa date et son lieu de composition. Il s'agit d'un traité, totalement inconnu par ailleurs, du visionnaire, prophète, alchimiste et polygraphe franciscain Jean de Roquetaillade, rédigé dans la prison du Soudan à Avignon dans les mois qui ont suivi l'élection d'Innocent VI (décembre 1352).

Ce volume, copié d'une seule main, contient un unique traité divisé en trois parties. Le titre de la première partie est fourni par un intitulé final (fol. 231r) : *Explicit sexdequiloquium primum qui est liber primus voluminis de lumine luminum fidei christiane*. La troisième et dernière partie, conservée au verso du dernier folio se présente comme un *Tractatus de successione papali et sedium fundacione seu mutacione*, mais seuls les intitulés de ses deux premiers chapitres sont transcrits, la suite de la page demeurant vacante. La rubrique par laquelle s'ouvre la deuxième partie annonce un traité sur le pouvoir du pape, *De potestate summi pontificis in speciali*, qui ferait suite à un traité d'ecclésiologie générale, *De potestate ecclesiastica in communi*¹. Cette désignation peut correspondre au contenu du *Sexdequiloquium*, mais elle n'en exprime pas la véritable règle de construction. La perte des premiers feuillets nous prive d'un prologue qui aurait exposé l'articulation de ces différentes parties et l'intention générale de l'ouvrage. La composition interne du *Sexdequiloquium* permet toutefois de comprendre précisément son objet. Les seize traités qui le composent sont organisés en fonction d'autant de questions abordées par un *Magister Franciscus*. Ces questions traitent certes de problèmes d'ecclésiologie, mais selon un questionnement particulier. Leur unité vient de ce qu'elles discutent des extraits de la *Lectura super Apocalipsim* de Pierre de Jean Olivi, sélectionnés par Jean XXII et soumis en 1325 à l'appréciation de quelques experts². Les cinq premières questions posées se réfèrent ainsi à un extrait du prologue de la

* Je remercie vivement Jean-Baptiste Lebigue pour son aide précieuse dans la mise au point de cette note et Denis Muzerelle pour m'avoir transmis son premier jugement paléographique concernant ce manuscrit. Une présentation plus détaillée de cette oeuvre paraîtra dans la revue électronique *Oliviana. Mouvements et dissidences spirituels XIIIe-XIVe siècles*, 3, 2009, <http://oliviana.revues.org>.

¹ Ms Lorraine, collection particulière (désormais désigné du sigle L), fol. 232r (foliotation reconstituée) : *Postquam dictum est de potestate ecclesiastica in communi, restat in hoc tractatu secundo aliqua dicere de potestate Christi vicarii seu summi pontificis magis in speciali*.

² En dernier lieu, voir S. PIRON, « CENSURES et condamnation de Pierre de Jean Olivi : enquête dans les marges du

Lectura qui évoque la façon dont le pontificat du Christ a d'abord été confié à la « souche de la vie évangélique » (*stirps evangelice vite*), avant d'être transmis à un état doté de possessions lors de la donation de Constantin, pour revenir finalement, par droit de primogéniture, à un état de pauvreté évangélique³.

On connaissait jusqu'à ce jour trois interventions datant de ce stade de la procédure : l'une est due à l'évêque de Florence, Francesco Silvestri⁴ ; une autre, anonyme, a pu être restituée à l'avocat franciscain Bonagrazia de Bergame⁵ ; une troisième, récemment identifiée, revient à Jacques Fournier, alors évêque de Pamiers⁶. Les seize questions présentées dans le *Sexdequiloquium* ne correspondent à aucun de ces rapports. Chaque traité est divisé en quatre *considerationes* dont l'une, généralement la première, consiste à reproduire *de verbo ad verbum* la réponse apportée par *Magister Franciscus*. Ce n'est donc pas le moindre des intérêts de ce manuscrit que de faire connaître une nouvelle expertise rendue lors de la dernière phase du procès contre le commentaire de l'Apocalypse d'Olivi. Si l'avis rédigé par Jacques Fournier, transmis de façon très incomplète, est de loin le plus développé, celui que nous découvrons ici est le premier qui soit préservé sous une forme intégrale, à l'exception de ses premiers paragraphes perdus⁷. Quatre des questions posées se réfèrent à des passages de la *Lectura* que n'abordent pas les autres avis, du moins dans l'état où nous les connaissons. Il est désormais possible de penser que le pape avait également soumis ces extraits à l'examen de ses experts⁸.

Les indices présents dans le texte permettent d'identifier l'auteur de cet avis avec une assez grande certitude. L'auteur du *Sexdequiloquium* le nomme généralement *Magister Franciscus*, mais il le désigne aussi parfois comme *frater Franciscus*⁹. Or, dans les citations rapportées en tête du cinquième traité, *Magister Franciscus* révèle son appartenance à l'ordre des frères mineurs en

Vatican », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Age*, 118/2, 2006, p. 313-373.

³ Voir en annexe la liste des questions. Les cinq premières se rapportent à la première phrase du premier extrait relevé par Jean XXII dans *Lectura super Apocalipsim*, Paris, BnF lat. 713, fol. 10va : *Pontificatus Christi fuit primo stirpi evangelice vite et apostolice in Petro et apostolis datus, ac deinde utiliter et rationabiliter fuit ad statum habentem temporalia commutatus, saltem a tempore Constantini usque ad finem quinti statui.*

⁴ E. PÁSZTOR « Le polemiche sulla *Lectura super Apocalypsism* di Pietro di Giovanni Olivi fino alla sua condanna », *Bulletino dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo*, 70, 1958, p. 365-424 ; D. BURR, *Olivi's Peaceable Kingdom. A Reading of the Apocalypse Commentary*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1993, p. 221-239.

⁵ S. PIRON, « Bonagrazia de Bergame, auteur des *Allegationes* sur les articles extraits par Jean XXII de la *Lectura super Apocalipsim* d'Olivi », in *Revirescunt chartae, codices, documenta, textus. Miscellanea investigationum medioevalium in honorem Caesaris Cenci OFM collecta*, A. CACCIOTTI, P. SELLA (éds.), Roma, Edizioni Antonianum, 2002, vol. 2, p. 1065-1087.

⁶ S. PIRON, « Un avis retrouvé de Jacques Fournier », *Médiévales*, 54, printemps 2008, p. 113-134.

⁷ Le texte conservé commence au milieu d'un paragraphe qui examine le deuxième sens dans lequel peut être comprise l'expression *stirps evangelice vite*, au sein de la première *consideracio* de ce premier traité. La foliotation ancienne et l'analyse codicologique confirment que deux feuillets initiaux manquent.

⁸ Il s'agit des questions 11 à 14. Les questions 15 et 16 reviennent sur des points abordés dans les questions précédentes.

⁹ L, fol. 131r : *Et tamen sicut frater Franciscus allegavit [...] Patet ergo ex istis quod frater Franciscus salva reverencia sua non intellexit veram mentem beati Dionisii ...*

désignant saint François comme *pater noster*¹⁰. Ces indices suffisent à concentrer les soupçons sur François de Meyronnes. Maître en théologie depuis 1323, demeurant à la cour pontificale jusqu'à son décès en 1328, il était alors le seul docteur en théologie franciscain prénommé de la sorte, susceptible d'intervenir dans la consultation de 1325¹¹. Ces soupçons peuvent être confirmés par des indications indirectes. On remarquera l'abondant usage qui est fait de l'autorité du pseudo-Denys, sur les œuvres duquel Meyronnes a rédigé un commentaire dédié au roi Robert d'Anjou. En outre, plusieurs discussions témoignent d'habitudes de logicien, notamment la dernière question qui demande si un intitulé précédent devait être compris de façon conditionnelle ou modale¹². Une autre formulation, parlant d'une « connaissance intuitive », trahit également l'appartenance à la première école scotiste¹³. Les discussions sont souvent assez brèves. Il faut toutefois attirer l'attention sur la question 15, ajoutée dans un second temps, qui occupe plus de douze feuillets et constitue à elle seule un bref traité d'ecclésiologie¹⁴.

Il est également possible de mettre un nom sur l'auteur du *Sexdequiloquium*, de façon encore plus évidente. Il cite en effet à de nombreuses reprises ses propres œuvres, dont certaines ont déjà été identifiées. Le texte le plus souvent mentionné est un *Sextiloquium intellectus pauperis in tribulatione sedentis*¹⁵. Or un ouvrage répondant à ce titre est également allégué par Jean de Roquetaillade dans son commentaire sur l'*Oraculum Cyrilli*¹⁶. Le premier volume des *Libri conspensoris secretorum archanorum*, également cité sous une forme voisine dans le *Liber ostensor*¹⁷, correspond vraisemblablement au *Liber secretorum eventuum*¹⁸. Sont également

¹⁰ L, fol. 56v : *accipio quatuor rationes statum beati Francisci patris nostri tangentes.*

¹¹ Sur François de Meyronnes, voir en dernier lieu S. KELLY, *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Leyde, Brill, 2003, p. 34-36.

¹² L, q. 16 : *utrum notabile quod fuit positum in titulo questionis decime sit intelligendum condicionaliter vel modaliter.*

¹³ L, fol. 131v : *intencio huius titulus esse videtur utrum isti statui attribuatut noticia intuitiva divine essentie.*

¹⁴ L, fol. 203r-214v.

¹⁵ L, fol. 72r : *in libris meis Concordie et Sextiloquii intellectus pauperis in tribulacione sedentis in sexto tractatu et in aliis ab hiis multa de hiis satis ad plenum per particulas digesta sunt ; fol. 76r : Et ego multa que declarant qualia in illis mille annis futura sunt, apperui in prealleguato libro Sextiloquii in tractatu sexto qui intitulatut de misterio officii romani ; fol. 150r : Secundum autem calculationem meam quam per partes extraxi de textu sacro et eam annotavi in libro Sextiloquii intellectus pauperis in tribulacione sedentis ... ; fol. 162r : Et quia de utilitate conflictuum ecclesie et exercicii eius per malos homines longe lateque tractavi in tractatu uno quem de hoc feci in libro qui vocatur Sextiloquium intellectus pauperis in tribulacione sedentis ...*

¹⁶ J. BIGNAMI-ODIER, « Jean de Roquetaillade (de Rupescissa), théologien, polémiste, alchimiste », *Histoire littéraire de la France*, t. 41, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 75-240, à la p. 181.

¹⁷ JEAN DE ROQUETAILLADE, *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, édition critique sous la direction d'André VAUCHEZ, par Cl. THÉVENAZ MODESTIN et Chr. MOREROD-FATTEBERT, avec la collaboration de M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, sur la base d'une transcription de J. BIGNAMI ODIER, Rome, Ecole française de Rome, 2006, p. 18.

¹⁸ L, fol. 71v : *ut satis diserte in primo libro conspensorum secretorum archanorum in visu dei probavi ; fol. 148v : Et quia calculationes declaratas ex textu sacro in primo libro conspensoris secretorum archanorum in visu dei patule revelavi hic replicare non curo.* Cf. Chr. MOREROD-FATTEBERT (éd.), R. E. LERNER (introd.), *Le Liber secretorum eventuum de Jean de Roquetaillade*, Fribourg, Editions universitaires, 1994.

mentionnés une *Concordia*¹⁹, un *Liber codoadorium [sic] veritatis*²⁰, des *Libri directorii simplicium electorum*²¹ et un *Deffensorium immaculate virginis ecclesie contra malignantium ecclesiam babilonicam meretricem*, présenté comme un ouvrage de jeunesse²², toutes œuvres dont on n'avait jusqu'à présent nulle trace. Ces abondantes références internes suffisent à identifier l'auteur du *Sexdequiloquium*. Cette attribution ne pourra s'étendre au deuxième traité présent dans le manuscrit qu'au moyen d'une analyse plus détaillée. Au premier regard, cette démonstration de la suprématie spirituelle et temporelle du pape sur les princes séculiers ne laisse apparaître aucune signe distinctif qui le rattacherait au texte précédent, ni dans la forme, ni sur le fond. Il faut donc garder ouverte l'hypothèse que deux traités dus à des auteurs différents, apparentés quant à leurs objets, aient été assemblés, par accident ou volontairement, dans la même unité codicologique.

En revanche, on retrouve dans le *Sexdequiloquium* nombre de traits caractéristiques de Roquetaillade. Ainsi, le dossier des textes prophétiques employés dans le cinquième chapitre (*Veh mundo in .C. annis*, Robert d'Uzès, Merlin, *Horoscopus*, *Genus nequam*, *Ascende calve*²³) correspond à des œuvres plus ou moins rares, habituellement citées par le visionnaire franciscain, notamment dans le *Liber ostensor*. Quant à la prophétie nommée *Horoscopus*, l'auteur dit l'avoir tellement à cœur qu'il en aurait volontiers rédigé un commentaire au lieu de s'atteler au présent traité²⁴ ; or le *Liber ostensor* mentionne par trois fois l'existence d'un tel commentaire²⁵. Sur le fond, on retrouve les calculs bien connus de Roquetaillade qui lui font attendre les débuts du règne de l'antéchrist vers l'année 1375, et compter sur un troisième âge de paix d'une durée de mille années à compter de la chute de l'antéchrist. Mais on découvre aussi une autre facette des talents du franciscain, maniant la dialectique et citant abondamment Aristote.

Les auto-citations suggèrent la place intermédiaire du *Sexdequiloquium* entre le *Liber secretorum eventuum* (1349) et le *Liber ostensor* (1356). Les éléments de datation absolue confirment ce point. À plusieurs reprises, l'année présente est donnée comme étant l'année 1352²⁶.

¹⁹ Cf. note 15.

²⁰ L, fol. 148v : *Nam et hoc declaravi fore certissimum in libro quem vocavi Codoadarium (corr. Coadiutorium ?) veritatis quod in presenti centenatio .xiii. a Christo veniet proximus antichristus.*

²¹ L, fol. 82v : *qui erit ex funiculis secundum hunc psalmum hereditatis Israel reparator, de cuius condicionibus in quatuor libris directorii simplicium electorum disputavi prolixè.*

²² L, fol. 199v-200r : *de hac materia edidi iuvenis existens librum alium extra istum quem intitulatum Deffensorium immaculate virginis ecclesie contra malignantium ecclesiam babilonicam meretricem, qui liber incipit Pandam tibi.*

²³ Ces œuvres sont alléguées les unes après les autres, L, fol. 80v-84v.

²⁴ L, fol. 82v : *quia habeo cordi post dictum librum horoscopi obscurissimus verbo ad verbum usque ad interiora medullarum exponere, ideo sine alia expositione verba ista in hoc loco relinquam.*

²⁵ JEAN DE ROQUETAILLADE, *Liber ostensor*, p. 154, 191, 469.

²⁶ L, fol. 146r : *Iam claret quod secundo tempore in quo prope finem sumus competunt mille .LXXV. anni de quibus iam hoc anno completi sunt mille CCC et .LII. ; fol. 146v : sed de isto tempore iam fecimus per actualem experientiam mille .CCC LII. annos ... sub tribulaciones hereticorum, scimasticorum, sarracenorum, aliorum infidelium et tiranorum transiverunt mille CCC. .LII. anni...; fol. 147r : isto anno domini nostri Ihesu Christo M. .CCC. .LII. ...*

Dans la mesure où il est fait référence à l'élection d'Innocent VI, intervenue en décembre 1352²⁷, la datation de l'ouvrage doit être située dans les mois suivants, avant Pâques 1353²⁸. Une remarque par laquelle l'auteur exprime son désir d'apporter des correctifs aux concordances de Joachim de Fiore, si Dieu lui permettait de mettre un frein à ses tribulations afin qu'il puisse respirer quelque temps à l'air libre (*ut possem liberatus paululum respirare*), corrobore que Roquetaillade a rédigé le présent traité au cours de sa longue incarcération dans la prison du Soudan à Avignon²⁹.

En reconnaissant qu'il aurait préféré donner un commentaire de l'*Horoscopus*, l'auteur révèle un détail important : il dit en avoir été empêché par les prières de frère Bertrand, comme il l'expliquait dans le prologue manquant³⁰. Le *Sexdequiloquium* est donc un ouvrage de commande, sans doute réclamé par un dignitaire franciscain, qui pourrait être Bertrand Lagier, futur cardinal, au début de sa carrière. La demande a probablement été faite dans le but de mettre à l'épreuve le prisonnier, en observant la façon dont il défendrait des thèses condamnées un quart de siècle auparavant. Le *Sexdequiloquium* présente les seize questions de François de Meyronnes hors de leur contexte, sans référence au texte qu'elles critiquent, et c'est sans doute sous la même forme qu'elles avaient été transmises à Roquetaillade. Ce dernier a toutefois compris qu'il s'agissait des extraits réprochés de la *Lectura super Apocalipsim* dont il dit avoir cherché en vain à obtenir une copie de la condamnation³¹. Dans ses réponses, il parvient à maintenir une fidélité aux grandes lignes de l'exégèse et de l'ecclésiologie olivienne, en protestant constamment de l'orthodoxie de ces positions³². Cette entreprise donne lieu à de véritables tours de force qui le conduisent par exemple, dans le cinquième chapitre, à proposer une démonstration rationnelle de la conception joachimite de l'histoire ou, dans le suivant, à énumérer 130 raisons prouvant la parfaite conformité de saint François au Christ.

Le manuscrit ne comporte aucune indication permettant d'établir sa provenance ou ses possesseurs successifs. Le copiste, qui signe J. Mayo, était sans doute franciscain lui-même, ou du

²⁷ L, fol. 84v : *Sed quo anno hoc erit dico secure quod post Innocentum papam sextum, hoc anno de novo seculo imperantem ...*

²⁸ La vitesse de rédaction de Roquetaillade est telle qu'on peut penser que l'oeuvre a été composée en quelques semaines. Par ailleurs, l'élection d'Innocent VI fait sans doute partie du contexte qui a déclenché sa composition.

²⁹ L, fol. 76r : *Secundo exponendum est per concordiam totum vetus testamentum prophetice secundum concordiam de toto tempore Christi secundum septem etates correspondentes .vii. etatibus veteris testamenti, quem modum pulcherrime primo aptavit Ioachim in concordia sua qui multa supleccione et emendacione egeret sicut ostenderem si processu temporis adiuvaret me deus et frenum tribulacionum laxaret ut possem liberatus paululum respirare.*

³⁰ L, fol. 82v : *Et quidem ante istum librum fecissem expositionem predictam, nisi fuisset precibus fratris Bertrandi, quem pono supra in principio, impeditus.*

³¹ L, fol. 200r : *Et quia audivi decretalem olim fuisse factam a domino Johanne papa .xxii. contra dogmata fratris Petri Iohannis continentem determinacionem huius articuli et quorundam precedencium aut subsequencium, iuro in hiis scriptis per deum omnipotentem quod cum maxima diligencia ipsam inquisivi tam per me quam per procuratores meos et usque in hanc horam impetrare non potui ut copiam decretalis haberem.*

³² La même attitude s'observe dans le *Liber ostensor*; cf. S. PIRON, « L'ecclésiologie de Jean de Roquetaillade. À propos d'une édition récente », *Franciscan Studies*, 65, 2007, p. 281-294.

moins lié aux frères mineurs, comme le suggère le colophon du *Sexdequiloquium* : *Facto fine Christe, te laudat servulus iste, virgo laudetur, Franciscus glorificetur*. D'après une première analyse de D. Muzerelle, le manuscrit pourrait avoir été copié dans le sud de la France, au milieu ou au troisième quart du XV^e siècle. L'usage de parchemin en peau de chèvre et certaines graphies – notamment, le redoublement des « f » (*pontificatus, significacio, etc.*) – suggèrent également une origine méridionale. Cette copie, réalisée un siècle après la composition du texte, témoigne d'une réception relativement tardive de cet écrit de Roquetaillade. A l'exception de quelques courtes pièces, seules trois grandes œuvres du franciscain étaient connues à ce jour. C'est donc un texte de première importance qui apparaît. Outre les informations supplémentaires qu'il apporte à l'histoire de la condamnation de la *Lectura super Apocalipsim*, il fournit des aperçus nouveaux sur cet auteur singulier qu'il faut décidément reconnaître comme une figure majeure des débats intellectuels et religieux au milieu du XIV^e siècle.

Parchemin (peau de chèvre), 305 x 215 mm, 257 f., non paginé. 22 cahiers : 1 de 10 f. (f. 1-10 : senion amputé de ses deux premiers feuillets), 7 senions (f. 11-94), 1 cahier de 13 f. (f. 95-107 : senion supplémenté d'un feuillet destiné à accueillir un passage omis par le copiste, f. 97), 12 senions (f. 108-251), 1 ternion (f. 252-257) ; réclames, f. 10v, 22v, 34v, 58v, 70v, 82v, 94v, 107v, 119v, 131v, 143v, 155v, 167v, 179v, 191v, 203v, 215v, 227v, 239v, 251v, 257v signatures alphanumériques des cahiers sur les six premiers feuillets de chaque senion (de type : a iii, a iv, etc.) — Régure à la pointe sèche ; f. 151v et 231v blancs ; bas des f. 151 et 231 blancs.

Minuscule gothique *cursiva libraria*, xve siècle, une seule main. — Initiales filigranées alternativement bleues à filigrane rouge, et rouges à filigrane bleu ; pieds-de-mouches alternativement bleus et rouges ; rubriques ; passages du texte rubriqués ; citations et questions soulignées à l'encre rouge.

Pas de reliure. Déterioration du parchemin sur la dernière page qu'on ne retrouve pas sur le feuillet de tête actuel, ce qui révèle peut-être l'ablation relativement récente des deux premiers feuillets du manuscrit.

Contenu :

De lumine luminum fidei christiane

I. *Sexdequiloquium*

Liste des questions traitées :

Q. 1 (f. 1-10) : [*utrum erroneum sit dicere quod pontificatus Christi datus sit stirpi euvangelice vite*]

Q. 2 (f. 10-31v) : *utrum sit erroneum dicere quod pontificatus Christi fuerit datus Petro et apostolis.*

Q. 3 (f. 31v-42) : *supposito quod Christi pontificatus fuit datus stirpi euvangelice vite, utrum fuerit racionabiliter et utiliter statui habencium temporalia collatus et pono hic scienter collatus et non commutatus, quia sequens questio erit de commutatione.*

Q. 4 (f. 42r-56v) : *utrum pontificatus Christi fuerit commutatus a statu perfectionis euvangelice vite ad statum habencium temporalia.*

Q. 5 (f. 56v-86v) : *utrum sit erroneum dicere quod primatus ecclesie romane auferendus sit illi in fine quinti status et ad paucos viros electos ordinis beati Francisci, qui se subtrahent ab obedientia ecclesie Romane, sit transfferendus.*

Q. 6 (f. 86v-121) : *utrum sit erroneum dicere quod beatus Franciscus fuit euvangelice vite revelator et summus post Christum et eius matrem observator.*

Q. 7 (f. 121-129v) : *utrum sit erroneum dicere quod beatus Franciscus fuit post Christum principalis fundator et exemplator euvangelice vite.*

Q. 8 (f. 129v-141) : *utrum sit erroneum dicere quod promissio de missione spiritus sancti non sit perfecta in apostolis vel in aliis cuiuscumque status sit plenius adimplenda.*

Q. 9 (f. 141-154) : *utrum sit erroneum dicere quod in tercio tempore huius vite non solum simplici intelligentia sed eciam gustativa et palpativa experientia videbitur omnis sapientia verbi dei incarnati et potencia dei patris.*

Q. 10 (f. 154v-174) : *utrum sit erroneum dicere quod numerus electorum ad complendam fabricam civitatis superne sic est prefixus quod si unus per suam culpam corruat alterum oportet sustitui, ne illa fabrica remaneat incompleta.*

Q. 11 (f. 174-189) : *utrum sit erroneum dicere quod sextus status ecclesie maior erit precedentibus in suscepione gratiarum et familiarium signorum.*

Q. 12 (f. 189-201v) : *utrum sit erroneum dicere quod status ecclesie ad dampnationem Babilonis idest ecclesie carnalis, etc. Cuilibet intuenti est clarum quod Franciscum istum titulum posuit truncum et diminutum.*

Q. 13 (f. 201v-206) : *utrum sit erroneum dicere quod ab inicio seculi usque ad finem est una ecclesia electorum et una cathena (corr. caterva) reproborum que una meretrix et una Babilon et una bestia dicitur.*

Q. 14 (f. 206-212) : *utrum sit erroneum dicere quod proprium erit sexto statui eidem profiteri et servare euvangelicam regulam, non solum preceptorum sed etiam consiliorum Christi.*

Q. 15 (f. 212-226) : *Quintadecima questio fuit data incidentaliter, accepta occasione ex dicto eiusdem doctoris, utrum sit erroneum dicere quod pontificatus Christi fuerit alicui datus alteri ab ipso Christo.*

Q. 16 (f. 226-231) : *utrum notabile quod fuit positum in titulo questionis decime sit intelligendum condicionaliter vel modaliter.*

II. *Tractatus de potestate summi pontificis in speciali* (f. 232-257)

Table des matières (f. 232r-v) :

Primum capitulum, quod sicut una est ecclesia, ita est unus Christi vicarius qui universali ecclesie preest etc.

Secundum capitulum in quo ostenditur quod talis Christi vicarius universalis pontifex est non solum ratione orbis sed etiam ratione urbis.

Tercium capitulum in quo ostenditur quod potestas spiritualis cuius apicem in universali ecclesia tenet summus pontifex, preedit potestatem temporalem non solum dignitate sed etiam tempore et causalitate.

Quartum capitulum in quo communiter ostenditur quod summi pontificis potestas se extendit ad spiritualia et temporalia.

Quintum capitulum in quo specialiter probatur quod summus pontifex plenam habet potestatem in spiritualibus.

Sextum capitulum in quo ostenditur quod summus pontifex etiam in temporalibus habet plenitudinem potestatis.

Septimum capitulum in quo adducuntur aliqua motiva intencium probare quod summus pontifex plenam potestatem non habet in temporalibus.

Octavum capitulum in quo soluuntur rationes et motiva intencium probare quod summus pontifex in temporalibus non habet plenitudinem potestatis.

Nonum capitulum in quo specialiter ostenditur quod quilibet rex seu princeps temporalis cuicumque status et condicionis existat, non solum in spiritualibus sed etiam in temporalibus, subditus est et esse debet summo pontifici.

Decimum capitulum in quo ponitur epistola Constantini directa universali ecclesie ex qua plura evidenciora fient que in aliis capitulis dicta sunt.

III. *Tractatus de successione papali et sedium fundacione seu mutacione* (f. 257v).

Table des matières :

Primum capitulum in quo agitur de caractere et ordine sacerdotali.

Secundum capitulum in quo agitur de caractere et ordine episcopali.